



LYON, LE 21 juillet 2015
NOS RÉF. Dossier AR n° 15-041
CONTACT Colonel Alain COLLOT
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 50
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57
COURRIEL drh@sdmis.fr

Monsieur le secrétaire général
Syndicat SUD
19 avenue Debourg
69007 LYON

Suivi des ICP des SPP

Monsieur le secrétaire général,

J'ai bien reçu votre courrier du 29 juin 2015 relatif au suivi des indicateurs de conditions physiques des sapeurs-pompiers professionnels.

Je vous informe que ces indicateurs font l'objet d'un suivi particulier par la direction des ressources humaines par le biais du Groupement formation – Ecole départementale et métropolitaine, en lien avec la direction des groupements territoriaux.

Un suivi quantitatif est effectué à travers les bilans trimestriels et annuels des taux de réalisation des ICP.

Au niveau qualitatif, un suivi des agents ayant obtenu un niveau 1 aux ICP, ainsi qu'un suivi des baisses significatives de performance sont réalisés. Un accompagnement est alors proposé à ces agents par la filière « Encadrement des activités physiques », en relation avec le SSSM et la hiérarchie.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers professionnels en régime hebdomadaire ou affectés au CTA-CODIS, des séquences de formation spécifiques sont programmées dans le calendrier de formation 2016.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental et métropolitain